

ACCORD GROUPE : ENTRE ILLEGALITE ET ECONOMIE

Un accord groupe signé par FO, CGC et CFTC permet à la direction d'imposer à tous les salariés 2 SEMAINES DE REPOS FORCE (CP, RTT, ACT, récup, CET....) aux dates choisies par les managers

UN ACCORD DANGEREUX POUR LES SALARIES

La CGT reste sur sa position : la priorité, c'est de rester confiné pour éviter la propagation du virus, la contamination des collègues, l'engorgement des hôpitaux et d'utiliser sur site des millions de masques au détriment du personnel hospitalier.

Sur chaque site, des collègues ont été contaminés, certains sont en réanimation, d'autres sont décédés. Arrêtons l'hécatombe. Ne faisons pas revenir au travail de potentiels porteurs du virus pour construire des avions, des hélicoptères ou des satellites que personne ne réclame ! Hors activité vitale, il faut rester chez soi !

UNE APPLICATION DE L'ACCORD PAS SI LEGALE...

L'accord parle de 2 semaines alors que la loi n'en permet qu'une.

Il précise également que les jours imposés de congés/repos ou chômage partiel prévalent sur les arrêts de travail validés par Ameli : c'est faux. L'inspection du travail l'a confirmé : les arrêts maladie validés ne peuvent être remplacés par des congés imposés. **Pensez à renouveler votre arrêt si vous êtes dans ce cas !**

Et si votre manager veut remplacer vos jours d'arrêt maladie en cours, contestez et contactez-nous.

Egalement, à ceux en repos forcé dès le lundi 6 avril, le délai de prévenance d'un jour franc n'ayant pas été respecté, vous pouvez le contester ; contactez-nous

UN ACCORD ANTISOCIAL ET PENALISANT POUR LES SALARIES

L'accord prévoit de n'indemniser le chômage partiel des cadres en forfait jours qu'à 92% du salaire net, en dessous des mesures prévues par la convention collective de la Métallurgie qui prévoit une indemnisation à 100% du salaire net. Et pour les non-cadres, l'indemnisation prévue dans l'accord est de 92 % du salaire net.

AIRBUS refuse d'entendre le gouvernement qui demande aux sociétés qui le peuvent de maintenir les salaires. **AIRBUS peut mais ne veut pas !**

LA CGT VEUT SAUVER VOS VIES ET VOS SALAIRES

La CGT réclame que tous ceux qui le peuvent continuent le télétravail sans congés imposés.

La CGT réclame que seuls travaillent sur site les salariés affectés à des activités d'importance vitale dans des conditions de sécurité garantissant leur sécurité et celle de leurs proches

La CGT réclame le chômage partiel indemnisé à 100% pour tous ceux qui ne peuvent pas travailler ou télétravailler